

(A)

(N° 73.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1892.

Crédit de 8,000,000 de francs à valoir sur le crédit de 13,700,000 francs demandé pour l'achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations, d'après les ordres du Roi, a pour objet l'allocation immédiate d'une partie du crédit de 13,700,000 francs qui fait l'objet du projet de loi déposé à la Chambre le 12 novembre 1891, relativement à l'achèvement des forts de la Meuse.

Ce dernier crédit ne pouvant être voté immédiatement, à cause de l'importance des objets qui figurent à l'ordre du jour de la Chambre, il est indispensable que le département de la Guerre puisse faire face, sans plus tarder, au paiement des travaux exécutés et des fournitures faites depuis quelque temps déjà par les entrepreneurs des travaux de construction des forts de la Meuse et par ceux des coupoles.

Une avance de 8,000,000 de francs sur le crédit de 13,700,000 francs demandé, est nécessaire à cet effet.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

PROJET DE LOI.

 Léopold II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et de la Guerre,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Nos Ministres des Finances et de la Guerre présenteront, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert, pour l'achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse, une avance de 8,000,000 de francs à valoir sur le crédit spécial de 13,700,000 francs qui fait l'objet du projet de loi déposé à la Chambre le 12 novembre 1891.

Cette avance sera couverte par les ressources extraordinaires du Trésor.

Donné à Bruxelles, le 19 janvier 1892.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.
